

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 septembre 2020 à 20 h 30 à la salle des fêtes

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU

Absent excusé : Pascal CARO

Claudine DANIEL est la secrétaire de séance.

1. Armoire réfrigérée et armoire en inox pour la cantine : Suite au dernier conseil municipal, 2 autres entreprises ont été contactées pour obtenir un devis. Voici les 3 offres soumises à l'avis du conseil municipal de ce jour :
Matériel RV Matériel 56 Ambon Thermifroid - PLESLIN Kerfroid - DINAN Armoire réfrigérée 1 306,80 € TTC 2 232,00 € TTC 1 734,78 € TTC Armoire en inox 1 434,00 € TTC 1 040,40 € TTC 979,20 € TTC Forfait livraison/installation 448,80 € TTC 282,00 € TTC 222,00 € TTC Total 3 189,60 € TTC 3 554,40 € TTC 2 935,98 € TTC
Lors d'un échange avec la personne en charge du contrôle sanitaire, l'armoire de rangement de la vaisselle propre doit être lessivable facilement (inox, plastique, pvc, bois stratifié ou recouvert d'une fine pellicule plastifiée). Compte tenu de cette information et du prix d'une armoire inox, l'achat d'une armoire en plastique (200 à 300€) semble mieux répondre aux besoins de notre cantine. Après échanges, les conseillers municipaux retiennent le devis de RV Matériel pour l'achat d'une armoire réfrigérée uniquement. Cédric HALBOT va se renseigner pour l'achat de l'armoire de rangement.

2. Travaux dans le cimetière : Les conseillers municipaux en charge des travaux ont sollicité diverses entreprises pour finaliser les travaux de sécurité dans l'extension du cimetière : enduits, clôture. Pour l'enduit des 2 murs existants, nous avons reçu 2 devis : Fernandes Façades COËTMIEUX : 3 249,80 € TTC, SARL ALLANO ST-ALBAN : 3 364,61 € TTC, Pour la sécurité (murs ou clôture sur les garages et sur la limite de propriété de Mme MORFOUACE), les conseillers délégués ont envisagé 2 options : rehaussement des murs ou pose d'un grillage rigide ou claustras. La 2ème hypothèse est plus intéressante. Pour le grillage, nous avons reçu les offres suivantes : SARL Dimitri LANGUILLE – MATIGNON pour clôture en panneaux rigides avec occultants : 3 795,60 € TTC Les Sapins d'Armor Mr LEBORGNE PLUDUNO : 3 163,74 € TTC, Pour finaliser les travaux, les conseillers municipaux retiennent les propositions des entreprises Fernandes Façades et des SAPINS d'ARMOR et autorisent le maire à signer les devis. 3

3. Travaux dans l'appartement communal : Depuis le vote du budget primitif, des devis ont été sollicités pour estimer le montant des travaux restants à réaliser : cloison en haut de l'escalier pour éviter la perte de chaleur, rénovation de la salle de bains. Pour la salle de bains, la mairie n'a pas reçu à ce jour tous les devis. Il est donc nécessaire de relancer les entreprises pour la mise en concurrence sur le versant salle de bains. La décision est donc reportée à une prochaine réunion du conseil municipal.

4. Travaux au P'tit Commerce : Lors d'une rencontre au mois de juillet avec Mr et Mme DENOUAL, Christian LAGRENÉ et Patrick DURAND avaient établi une liste des travaux à réaliser au bar-épicerie, propriété de la commune. Parmi les travaux prioritaires, il y a : Remplacer la rampe d'accès existante en bois par un seuil en béton, Délimitation de la terrasse (couleur différente), Revoir les plafonds (faux plafonds), Revoir l'électricité et l'éclairage en même temps que les faux plafonds Signalisation lumineuse de l'issue de secours, Mettre des extincteurs en place, Dans le budget primitif 2020, une enveloppe de 5 500 € a été affectée pour ces travaux. Compte tenu des priorités définies en commun avec Marie-Noëlle, les conseillers délégués en charge de cette question vont faire établir des devis. Les propositions seront soumises lors d'un prochain conseil municipal. Pour l'entretien du bâtiment, ils devront voir avec un couvreur pour faire l'inspection de la toiture avant la période hivernale.

5. Bail de l'ancien terrain de football : Aujourd'hui, il existe un bail à titre précaire entre la commune et Monsieur Denis Hervé pour l'utilisation du terrain. Ce bail est révisable périodiquement. Il est nécessaire de savoir si la commune souhaite poursuivre ce bail ou l'interrompre afin de respecter les délais réglementaires. Les avis sont partagés sur le devenir de ce terrain communal et sur les éventuels projets d'utilisation. En effet, il s'agit d'un lieu isolé. Le débat est tranché par le vote ci-contre : 7 voix pour la résiliation du bail, 3 voix contre. Compte tenu du vote, le maire adressera un courrier au locataire dans les meilleurs délais.

6. Désignation des membres (titulaire et suppléant) à la commission locale d'examen des charges transférées (CLECT) – Dinan Agglomération : Dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), une commission locale d'évaluation des charges transférées est mise en place. Celle-ci doit analyser les compétences à transférer (vers l'EPCI ou vers une commune) et évaluer l'impact financier d'un tel transfert. Pour Dinan agglomération, la majorité des compétences a été transférée lors de la création de cette nouvelle entité ou dans les années qui ont suivi (dernier transfert en date : la voirie hors agglomération). Dans les prochaines années, il ne devrait pas y avoir de transfert important mais il est nécessaire de prévoir cette éventualité. Chaque commune est représentée au sein de la CLECT par un membre titulaire et par un membre suppléant. Les conseillers municipaux décident de désigner comme titulaire Pierrick BIARD et comme suppléant Mélanie DELAMOTTE.

7. Présentation des 5 commissions intercommunales mises en place et de la commission de secteur – Dinan Agglomération : Après le renouvellement du conseil communautaire, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale constitue les commissions nécessaires pour réfléchir en amont sur les sujets qui relèvent de la compétence 4 de l'intercommunalité. Lors du conseil communautaire du 30 juillet 2020, Dinan agglomération a créé 5 commissions intercommunales composées chacune d'environ 30 membres : Commission des finances, de l'administration générale et de la prospective, Commission du développement du territoire, Commission de l'aménagement du territoire, Commission des Ressources, Commission de la cohésion sociale et de la citoyenneté. Nouveauté par rapport au mandat précédent : seuls les conseillers communautaires titulaires et suppléants peuvent siéger dans ces commissions. Un élu ne peut participer qu'à une seule commission. Pour LANDÉBIA, Pierrick BIARD a effectué le choix suivant (1- Finances, 2- Aménagement du territoire, 3- Développement du territoire). De son côté, Laëtitia OLIVIER a opté pour la cohésion sociale en 1, Finances en 2 et Aménagement du territoire en 3. La composition définitive interviendra courant septembre 2020. Pour favoriser la participation aux travaux de Dinan agglomération, l'EPCI crée des commissions sectorielles. LANDÉBIA sera rattaché à la commission sectorielle de PLANCOËT.

8. Présentation de la compétence Voirie et programme de travaux de voirie intercommunale – Dinan Agglomération La compétence Voirie hors zone agglomérée (bourg) a été transférée à Dinan Agglomération en 2018. L'intercommunalité est donc compétente pour la chaussée et les fossés hors agglomération. Les accotements et les talus hors agglomération restent de la compétence des communes. Fin 2018, les techniciens de Dinan ont établi une cartographie des routes concernées en fonction de l'état de celles-ci. Chaque année, en fonction de cet état des lieux, la commune doit déterminer la section de chaussée à refaire. Une réunion du secteur de PLANCOËT doit se réunir le 14 septembre à PLANCOËT pour présenter la compétence voirie et pour recenser les travaux à effectuer en 2021. Il est donc nécessaire avant cette date de déterminer la voirie à intégrer dans ce programme. A partir de l'état des lieux initial et après déplacement sur site, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire la tranche La POTERIE/La DUCHÉ au programme voirie 2021.

9. Délibération pour autoriser la nouvelle trésorière publique à exercer les poursuites en cas de non-paiement : Depuis quelques années, les communes qui le souhaitent peuvent autoriser le trésorier public à exercer en leur nom des poursuites en cas de non-paiement des factures communales. Cette autorisation étant nominative, il est nécessaire de prendre une délibération à chaque changement de trésorier public. Madame Josselin vient de prendre la direction de la trésorerie de PLANCOËT à temps complet au 1er septembre 2020. Les conseillers municipaux à l'unanimité décident d'autoriser Mme JOSSELIN à exercer les poursuites en cas de besoin pour le compte de la commune de LANDÉBIA.

10. Campagne de destruction des ragondins hors lagunes : point de situation Lors de la séance du 24 juin, les conseillers municipaux ont autorisé le maire à prendre un arrêté de destruction des ragondins. Dans l'attente de l'arrivée d'un piégeur sur la commune, cet arrêté n'a pas été pris en juillet 2020. Celui-ci a été signé début septembre pour une mise en œuvre immédiate. Julien EON, nouvel habitant de la commune, est habilité à piéger les ragondins. Il dispose actuellement de 2 pièges pour cette campagne. Pour favoriser le piégeage, nous avons demandé au FGDON 22 de nous prêter 3 cages supplémentaires.

11 . Agents techniques : point de situation sur le recrutement en cours et sur la mise en œuvre des plannings Avec la mutation de Thierry AMIOT à la communauté de communes LAMBALLE Terre et Mer à compter du 1 er octobre 2020, la commune doit recruter un nouvel agent technique. Suite à l'appel de candidatures, une

vingtaine de personnes a postulé. Patrick DURAND, après un 1er entretien, doit effectuer une présélection des candidats. Patrick DURAND et Cédric HALBOT, conseiller délégué, doivent recevoir les postulants pour proposer une courte liste au prochain conseil municipal. A l'occasion de ce recrutement, il sera indispensable de mettre en œuvre des plannings afin de mieux organiser le travail et de suivre l'activité de chacun.

12. Commission d'action sociale : Lors de la séance du 10 juin 2020, les conseillers municipaux ont choisi de s'impliquer dans les différentes commissions mise en œuvre. Un appel a été lancé dans le bulletin municipal pour inviter les habitants à s'inscrire dans ces commissions. A ce jour, peu de personnes ont répondu à cet appel. Pour la commission d'action sociale, il serait intéressant de répartir sa composition ainsi : 4 conseillers municipaux et 4 habitants non élus. Il est proposé au conseil municipal de réfléchir à la désignation d'habitants pour intégrer la commission. Ces habitants seront ensuite contactés par le maire pour savoir s'ils acceptent de participer à ces travaux.

13. Questions diverses : Distribution du bulletin municipal Le conseil municipal remercie André DURAND qui a assumé cette tâche pendant de nombreuses années. Pour ce nouveau mandat, André souhaite passer le relais aux nouveaux conseillers municipaux élus en mars dernier. Pour mieux répartir la charge, il serait intéressant que 2 ou 4 conseillers municipaux acceptent de participer à la distribution. Le maire propose que tous les conseillers municipaux puissent participer à tour de rôle à cette distribution car c'est l'occasion de faire le tour de la commune et de rencontrer les habitants. Nous pourrions ainsi former 5 équipes de 2 conseillers pour les prochaines distributions. Les conseillers municipaux (sauf André DURAND) sont invités à se positionner sur les prochaines diffusions en indiquant un choix (1,2,3). –

Etude sécurité incendie La société EUROFEU a effectué le tour des bâtiments communaux avec Patrick DURAND et Pierrick BIARD pour vérifier si la sécurité incendie était bien mise en œuvre dans chaque bâtiment et pour établir une proposition commerciale pour les extincteurs, détecteurs ou signalétiques manquants et pour la maintenance du parc. A ce jour, la sécurité incendie n'est pas mise en œuvre dans le bar épicerie (extincteur non vérifié depuis plusieurs années + dépôt de gaz) et dans le boulodrome. Pour le moment, le contrat de maintenance est détenu par la société SICLI pour un montant annuel de 531,30 € (hors extincteurs à installer). La société EUROFEU propose les devis suivants pour le remplacement des extincteurs et la signalétique nécessaires : Ecole : 870,30 € TTC Cantine : 285,12 € TTC Boulodrome : 237,12 € TTC P'tit Commerce : 376,02 € TTC 6 Le coût de la maintenance annuelle serait de 606 € TTC. Pour prendre sa décision, le conseil municipal souhaite que la mairie puisse solliciter d'autres entreprises sur la base de l'audit réalisé début septembre 2020 pour effectuer une comparaison des tarifs et des prestations. –

Effacement des réseaux Rue du Clos Bignon Une réunion de lancement des travaux est prévue le 14 septembre 2020 à 10 h sur place. A noter que l'entreprise en charge des travaux a reçu presque toutes les autorisations des riverains pour intervenir sur leur propriété. Il reste 2 foyers à relancer et un à convaincre de l'utilité des travaux. Patrick DURAND a rencontré ces habitants pour les relancer ou les convaincre. Il faut savoir qu'en absence d'autorisation sur une propriété, l'entreprise devra laisser 2 poteaux (électricité et téléphone) sur le trottoir pour desservir ce foyer. A noter qu'en cas de changement d'avis après les travaux, l'enfouissement ultérieur des réseaux sera à la charge des abonnés concernés. –

Location de la salle des fêtes Une réunion va être organisée avec les présidents/présidentes des associations pour la reprise des activités et pour l'utilisation des salles. Un protocole sanitaire définira les modalités d'organisation des réunions et des événements. Pour les locations privées, une annexe relative aux dispositions sanitaires à appliquer sera ajoutée au contrat de location. Cette annexe engagera le locataire à faire respecter les mesures sanitaires en vigueur. De son côté, la mairie s'engage à désinfecter les lieux avant chaque nouvelle utilisation et à mettre à disposition du gel hydro alcoolique.

Agenda Prochaines séances du conseil municipal : vendredis 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 2020.

La séance est levée à 23 h 25.